



MUNICIPALITE
DE
1613 MARACON

Maraçon, le 05 mai 2025

Aux membres du Conseil Général

PREAVIS MUNICIPAL no. 02/2025

Demande de changement d'affectation du préavis no. 06/2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. *Préambule*

En mars 2023, le Conseil Général acceptait une demande de la Municipalité pour des travaux d'entretien sur le collège de Maraçon. Les travaux se sont bien passés et les utilisateurs des locaux, aussi bien anciens comme nouveaux sont satisfaits des améliorations et travaux réalisés. Le résultat final est agréable pour les yeux et présente une facture inférieure à la somme du préavis. Il restera un montant avoisinant les Frs. 140'000.--, après le paiement des derniers travaux (rampe d'accès au collège et modification de l'éclairage extérieur).

2. *Modifications du bureau communal et de la salle de municipalité*

Cet excellent résultat financier ainsi que l'état des locaux communaux incitent la Municipalité à demander un changement d'affectation du préavis no. 06-2023.

Suite à des réflexions prenant en compte le bien-être du personnel, les attentes des utilisateurs de nos bureaux et des améliorations technologiques, la Municipalité propose :

- d'intervertir le bureau communal et la salle de municipalité
- de rafraîchir les installations qui n'ont pas eu de changement notoire depuis plus de 25 ans (peinture, mobilier, câblage)
- de rénover le coin cuisine qui montre des signes de vétusté
- d'accueillir les habitantes et habitants dans une configuration plus spacieuse
- d'effectuer une mise à niveau informatique par le biais de la pose d'armoire spécifique

Tout ceci permettra également de fournir un cadre de travail plus agréable pour le personnel communal.

3. Estimation des coûts

Le projet de la mise à niveaux des locaux communaux s'articule comme suit :

Désignation	Montant	
Déménagement des locaux (3 phases)	Frs.	1'500.00
Travaux d'électricité greffe et salle de municipalité - armoire informatique	Frs.	8'500.00
Travaux de peinture	Frs.	6'000.00
Rénovation de la cuisine	Frs.	12'500.00
Nouveau mobilier	Frs.	5'000.00
TVA	Frs.	2'720.00
Réserve	Frs.	3'780.00
TOTAL	Frs.	40'000.00

4. Financement et suite chronologique

Le financement se fera par emprunt bancaire ou par trésorerie courante, selon les disponibilités communales fixées par le préavis no. 06-2023.

L'amortissement se fera en fonction des règles en vigueur, selon le tableau d'amortissement du Canton (01.01.2024), soit :

- Armoire informatique -> 5 ans
- Mobilier et autres travaux -> 10 ans

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MARACON

Vu le préavis municipal no. 02/2025 du 05 mai 2025 ;
Où le rapport de la commission des bâtiments ;
Où le rapport de la commission de gestion ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- 1) d'accepter la demande de changement d'affectation du préavis no. 06/2023
- 2) de lui permettre de réaliser les travaux selon la présente demande

Le Syndic

Didier Fattebert

Au nom de la Municipalité



La secrétaire

Laetitia Déglon

Annexe : Plan - projet des locaux « greffe et municipalité »

Annexe : Plan - projet des locaux « greffe et municipalité »

